



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 septembre 2020

Conseillers municipaux présents :

AUBREE Irène, BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, CHAIGNE AUMEYRAS Danne, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, DHUICQ Edwige, FERSING Jacques, HOCDE Marie-Christine, JEHANNO Bernard, LEMAITRE Gilbert, LEMOINE Jean-Luc, MADIOT David, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, MONGEAUD Colette, NONY Pascal, PARDOUX Sandrine, QUEMENT André, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Qui ont pris part à la délibération : 29

Procurations : FORT Jean-Marc (procuration à HOCDE Marie-Christine), MICHEL Corinne (procuration à LEMOINE Jean-Luc), PINTAUD Éric (procuration à MARSAUD Jean Louis)

Absents : néant

Monsieur David MADIOT été désignée secrétaire de séance.

20h30 Ouverture de séance

- Approbation sans modification du procès-verbal du dernier conseil municipal à l'unanimité.

Informations diverses du maire :

- Marché de maîtrise d'œuvre du rond-point St Projet : montant initial 17 901€ avec avenant de juillet pour travaux complémentaires : 22 147.18€ TTC
- Avenant au marché de repas CONVIVIO : prorogation de durée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021.
- Arrivée nouvelle assistante ressources humaines au 12/10/2020
- Remboursement suite vol : 7741,6€ pour le matériel et 15 000 € pour le véhicule.
- Distribution des bons commerçants : 540 bons distribués à ce jour.
- Travaux espace la Tardoire toujours en cours mais il ne pleut plus dans la salle.
- PLUI : commission (CDPENAF) semaine prochaine à Saint Saturnin
- Prochain conseil : présentation des travaux des commissions programmée.
- Avenant maîtrise d'œuvre médiathèque 12 399€ supplémentaires soit un montant de marché de maîtrise d'œuvre final de 23 919€

- Avenant maîtrise d'œuvre rue des Gavarauds : allongement de délais.
- Compte rendu des avancées à la CDC (très haut débit, création d'emplois saisonniers et non permanents, désignation représentant CNAS, désignation d'un membre au conseil de surveillance de l'hôpital...)

Ordre du jour :

Délibération 1 : avenant N°1 à la convention de service de santé et de prévention des risques professionnels - centre de gestion de la fonction publique territoriale

Le maire présente les modifications à la convention initiale introduites par cet avenant et dont chaque conseiller a eu connaissance :

L'article 1 est modifié : la convention est conclue jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et elle est renouvelée par tacite reconduction à chaque date anniversaire dans la limite du 31/12/2026.

La dénonciation sera possible sur préavis de 3 mois avant la date anniversaire ou de 6 mois à toute autre échéance. Les autres articles de la convention demeurent inchangés

Délibération purement administrative

Approuvée à l'unanimité

Délibération 2 signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public installation et suivi piézométrique.

La commune par cette convention met à disposition de la Région pour 10 ans un terrain pour y implanter y exploiter une station de mesure pour le suivi des nappes d'eau souterraines.

Approuvée à l'unanimité

Délibération 3 commission communale des impôts directs : la commune présente une liste de 32 membres. La direction départementale des finances publiques choisira les 16 membres qui siègeront définitivement. Le rôle de ces membres est très important car il leur revient de vérifier le classement des habitations en fonction de travaux effectués dans les bases d'imposition.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 4 signature du PV de mise à disposition de biens et d'équipements de la régie d'eau.

Le transfert de la régie d'eau au syndicat du Grand Karst, acté par délibération doit faire l'objet, pour être définitif, de la signature d'un procès-verbal de mise à disposition. Il s'agit bien d'un acte avec le syndicat et non avec la communauté de communes (CDC) comme indiqué par erreur dans le titre du projet de délibération

Approuvé à l'unanimité

Délibération 5 convention fixant les modalités de déversement des matières de vidange à la station d'épuration.

Monsieur Fersing rappelle que la station d'épuration (STEP) fonctionne en régie municipale et qu'elle accepte en plus des matières du réseau, les matières des particuliers en assainissement autonome collectées par des entreprises spécialisées. Ces entreprises peuvent le faire si elles signent une convention spécifique et dans la limite de 8m³ par jour.

Madame Deschamps demande si les matières collectées actuellement, en raison du COVID, ont une date limite d'acceptation. Il lui est répondu que non.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 6 approbation du nouveau zonage assainissement de la commune et lancement de l'enquête publique.

M. Fersing précise que le document de zonage est un document très complexe, très technique élaboré par la CDC sur l'ensemble du territoire. Le système collectif est privilégié mais il existe des zones où techniquement ou alors financièrement ce n'est pas possible. Dans ce cas on bascule en système autonome. C'est la CDC qui par le biais de son service du SPANC (service public d'assainissement non collectif) gère ces dispositifs et effectue des contrôles réguliers.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 7 tarifs d'assainissement 2020-2023

Monsieur Bironneau précise que ces tarifs sont issus d'un travail mené avant la création de la commune nouvelle. Ils ont été validés par la commission des finances du 27 août.

Monsieur Madiot demande d'où vient la différence de tarif entre La Rochefoucauld et Saint-Projet. Le maire répond que les 2 réseaux étaient gérés différemment et que pour Saint-Projet le prix du m³ a été fixé par rapport à l'équilibre nécessaire du budget. De plus, La Rochefoucauld fonctionnait avec un forfait eau et assainissement, ce qui n'était pas le cas pour Saint-Projet.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 8 Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de la Classe ULIS.

Monsieur Bironneau indique que 11 enfants étaient lors de l'année scolaire 2019-2020 scolarisés en ULIS: 1 de Coulgens, 2 de Ruelle sur Touvre, un de Chazelles, 1 de Brie, 1 de Chasseneuil sur Bonniere, 1 d'Yvrac et Malleyrand et 4 étaient rupificaldiens.

Le calcul du coût de scolarité a été fait par la commission des finances. IL n'intègre pas, contrairement aux autres années, les recettes liées au périscolaire suite aux

remarques de la préfecture. Il s'élève à 735€ par élève, ce qui est proche du forfait départemental fixé à 736€.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 9 Révisions loyers Maison « Buffevent » 16110 Rivières

Le maire indique que le projet de création de la maison de santé par la CDC va réduire d'environ 1000 m² sur 2700 m² la surface actuellement mis en location à un particulier. Compte tenu de ces nouvelles conditions de location, il propose de fixer un nouveau loyer pour 500€ mensuels révisables chaque année.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 10 Décision modificative n°1 du budget assainissement

Monsieur Bironneau indique que suite à une erreur sur le budget, à savoir la prise en compte des restes à réaliser deux fois il convient de prévoir une décision d'ajustement pour équilibrer le budget.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 11 Décision modificative n°1 du budget commune

Monsieur Bironneau précise qu'avant de solder les factures du chantier des Gavareaux il convient d'alimenter l'opération inscrite au budget de 140 000€ supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 12 Reconstitution des fonds documentaires de la médiathèque / demande de subvention

Approuvé à l'unanimité

Délibération 13 Vente de Livres

Monsieur Bouchaud indique que la vente aura lieu le même jour que la braderie des commerçants qui se tiendra le 24 octobre prochain avec port du masque obligatoire. L'objectif de la vente est de donner une « seconde vie » aux livres en les proposant aux particuliers aux prix suivants :

1 euro pour les beaux livres et les livres illustrés en couleur,
0.5 euro pour les autres documents.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 14 Gratuité des abonnements documentaires à la médiathèque Les Maximes

Monsieur Bouchaud argumente en indiquant que les droits d'inscription actuels sont une recette négligeable pour la collectivité et que nombre de bibliothèques basculent vers la gratuité.

Sur avis de la commission culture, il souhaite instaurer la gratuité de l'inscription dans la bibliothèque municipale comme acte fort de sa politique culturelle.

Approuvé à l'unanimité

Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 octobre 2020 à 20h30

- **Et le 26 novembre 2020 à 20h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,

Le 04 septembre 2020,

Le secrétaire David MADIOT.



